

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2233**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur d'exploitation en génie climatique

Nouvel intitulé : Technicien d'exploitation en génie climatique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Lycée Maximilien Perret - Groupement d'établissement de formation à l'énergie (GEFEn)	Président du GEFEN, Proviseur du Lycée Maximilien Perret

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

227u Surveillance d'installations de production d'énergie, de climatisation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'activité du technicien supérieur en exploitation de génie climatique concerne des installations de chauffage à eau chaude et à vapeur, de réseaux de chaleur, de production et distribution d'eau chaude sanitaire, de ventilation, de climatisation, de production frigorifique, de production et distribution d'électricité

Il intervient sur ces installations et en assure :

- * la prise en main : il quantifie les moyens à mettre en œuvre, détecte les anomalies, anticipe les difficultés
- * la mise au point, il effectue tous les réglages et ajustements nécessaires pour garantir un fonctionnement optimal permanent
- * la maintenance, il supervise ou réalise l'entretien et le dépannage des équipements
- * la conduite, il ajuste les réglages et adapte les paramètres de fonctionnement aux besoins des utilisateurs.

Il optimise le fonctionnement des installations :

* Il veille à l'amélioration des performances énergétiques et environnementales, propose des améliorations ou des modifications d'installations, quantifie les coûts et les gains potentiels, organise les travaux d'amélioration et met à jour après intervention le dossier de l'installation

Il assure la gestion des services à l'énergie :

* Il gère l'activité de l'équipe de techniciens pour l'ensemble des installations d'un site ou d'un secteur géographique, planifie et suit les interventions conformément aux impératifs contractuels, techniques et réglementaires.

* Il gère les ressources matérielles, les énergies, les consommables dans le cadre d'un budget et d'objectifs à atteindre.

Les capacités attestées :

Interventions de conduite et de maintenance sur des installations climatiques :

- * Répertorier les matériels, collecter les caractéristiques et les paramètres de fonctionnement des installations
- * Décoder et interpréter les pièces du dossier technique d'une installation :
- * Vérifier la conformité de l'installation aux plans et au dossier technique
- * Etablir un diagnostic de prise en main à partir des observations effectuées
- * Réaliser des mesures sur des installations en fonctionnement
- * Réaliser la mise au point de tout équipement climatique
- * Contrôler le fonctionnement et ajuster les réglages :
- * Réaliser des opérations d'entretien courant et de dépannage
- * Pendant une intervention, consigner toutes les informations utiles à l'exploitation des équipements
- * Veiller à l'application des règles et procédures de sécurité et au respect de la réglementation
- * Échanger des informations techniques par écrit, par oral, à l'aide d'outils graphiques
- * Communiquer avec la hiérarchie, les clients, les fournisseurs et sous-traitants

Optimisation énergétique des installations climatiques :

- * Réaliser le diagnostic d'une installation à partir de mesures, du relevé des consommations, de l'analyse du dossier technique
- * Proposer des solutions techniques pour mettre en conformité une installation existante
- * Proposer des solutions d'amélioration énergétique des installations climatiques :
- * Évaluer les économies d'énergie attendues d'une modification d'installation.

Gestion des services à l'énergie :

- * Organiser l'activité d'exploitation en coordonnant les moyens et en hiérarchisant les urgences
- * Veiller à l'application des règles et procédures de sécurité et au respect de la réglementation
- * Exploiter un outil de Gestion de Maintenance Assistée par Ordinateur (G.M.A.O.)
- * Exploiter un système de Gestion Technique du Bâtiment (G.T.B.)
- * Maîtriser les principales fonctions de logiciels de bureautique et de logiciels professionnels
- * Évaluer une consommation prévisionnelle
- * Mettre en place ou utiliser des outils de suivi des consommations

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le technicien supérieur d'exploitation en génie climatique est salarié d'une entreprise d'exploitation d'installations de génie climatique (entreprise indépendante, agence ou filiale d'un groupe national) ou exerce son activité au sein des services techniques d'une entreprise industrielle ou d'un maître d'ouvrage.

technicien d'exploitation,
responsable de maintenance,
responsable d'exploitation,
responsable d'unité,
responsable de site

Codes des fiches ROME les plus proches :

I1308 : Maintenance d'installation de chauffage

I1306 : Installation et maintenance en froid, conditionnement d'air

Réglementation d'activités :

Le technicien supérieur d'exploitation en génie climatique est habilité pour travailler sur les installations électriques. Selon les équipements dont il a la charge, il doit maîtriser la réglementation concernant le gaz, la vapeur et certains fluides industriels et peut être amené à manipuler des fluides frigorigènes. Conformément à la réglementation, il doit dans ce cas être titulaire d'une attestation d'aptitude à leur manipulation, délivrée par un organisme évaluateur certifié.

Il veille également au respect de ces obligations réglementaires pour l'ensemble des personnels placés sous sa responsabilité.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les trois unités constitutives de la certification correspondent aux trois activités du métier de technicien supérieur d'exploitation en génie climatique :

Le candidat pourra faire valider ses compétences dans les domaines suivants :

1 - INTERVENTIONS DE CONDUITE ET DE MAINTENANCE SUR DES INSTALLATIONS CLIMATIQUES

2 - OPTIMISATION ENERGETIQUE DES INSTALLATIONS CLIMATIQUES

3 - GESTION DES SERVICES A L'ENERGIE

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est présidé par un professionnel et se compose de 7 personnes dont une majorité de professionnels du secteur d'activité concerné par le titre
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	4 personnes dont 2 professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 19 décembre 2006 publié au Journal Officiel du 14 janvier 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles, modifié par l'arrêté du 23 février 2007 publié au Journal Officiel du 03 mars 2007. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 14 janvier 2007, jusqu'au 14 janvier 2012.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 5 avril 2012 publié au Journal Officiel du 14 avril 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Technicien supérieur d'exploitation en génie climatique" avec effet au 14 janvier 2012 jusqu'au 14 avril 2017.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Pour plus d'informations

Statistiques :

18 bénéficiaires du titre par an.

<http://www.gefen.org>

Autres sources d'information :

Contact e-mail : gefen@wanadoo.fr

<http://www.gefen.org>

Lieu(x) de certification :

Lycée Maximilien Perret - Groupement d'établissement de formation à l'énergie (GEFEn) : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [ALFORTVILLE]

Groupement d'établissements de formation à l'énergie (GEFEN) - Lycée Polyvalent Maximilien Perret Place San Benedetto Del Tronto
94140 ALFORTVILLE

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Groupement d'établissements de formation à l'énergie (GEFEN) - Lycée Polyvalent Maximilien Perret Place San Benedetto Del Tronto
94140 ALFORTVILLE

Historique de la certification :

Arrêté du 09 janvier 1996 publié au Journal Officiel du 21 janvier 1996 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation pour deux ans à partir de la publication au Journal Officiel

Arrêté du 10 novembre 1998 publié au Journal Officiel du 20 novembre 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Certification suivante : Technicien d'exploitation en génie climatique